



Trop percu sur salaire la poste

Par **yanou51**, le **01/12/2010** à **22:22**

Bonjour,

suite a une rupture conventionnelle avec la poste je recois une lettre recommandée me specifiant un trop percu sur les deux derniers mois.
double paiement d un commissionnement sur vente (j etais commercil a la poste)

donc il me demande de rembourser 2500 euro et de leur ecrire une lettre manuscrite comme quoi je leur dois bien cette somme et que je m engage a la rembourser sous un mois.

QUe me conseillez vous?

evidemment l erreur leur ai du puis qu ils m ont versé deux fois cette prime une fois en septembre et une fois en octobre.. ils veulent donc la recuperer...

que peuvent ils faire si je refuse de rembourser?

je signale qu ils indiquent sur la fiche de salaire de septembre pour cette prime : critere individuel 01/08/10

et pour octobre prime: critere individuel 01/09/10

on peut donc penser qu il s agit de deux primes sur resultat pour ces deux mois differrents. d ou ma question...

Par **Marion2**, le **01/12/2010** à **22:35**

N'écrivez pas cette lettre.

Mais si vous ne souhaitez pas avoir d'ennuis, remboursez très rapidement ces 2500€.

Par **yanou51**, le **01/12/2010** à **22:37**

mais quelle genre d'ennuis pourrais je avoir? clairement s'il me demande d'écrire une lettre c'est pour se couvrir ? je pense qu'ils se sont trompés et ne sont pas sûrs de pouvoir récupérer leur argent.

Par **Marion2**, le **01/12/2010** à **22:51**

Vous savez très bien qu'ils se sont trompés et que cet argent ne vous était pas destiné. Si vous ne remboursez pas, vous risquez de vous retrouver devant un tribunal.

Je réitère mes dires, qu'il est inutile que vous rédigiez cette lettre, mais Remboursez ces 2500€ et c'est tout !!!

Par **angelique91**, le **15/02/2013** à **14:44**

j'ai également trop perçu d'argent

j'ai été apprentie factrice à la poste pendant 1 mois

je leur dois 714.74

je n'ai pas de travail ni de ressources pour les rembourser comment puis-je faire à votre avis?

merci par avance